

2012/4789 - Lyon 1er - Mise à disposition par la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, de la Halle de la Martinière - Place Gabriel Rambaud - N° EI 01059 - N° inventaire 01059 A 000 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 17/09/2012, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, de la mise à disposition par la Ville, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 35 ans, de la Halle de la Martinière.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans ce dossier, nous avons frôlé le pire... l'installation d'une supérette dans la Halle de la Martinière ! Habitants, commerçants, associations, se sont mobilisés pour préserver l'esprit d'origine de la Halle. Les élus de l'arrondissement, le Maire de l'arrondissement, notre Collègue Fabienne Lévy, ainsi que les élus écologistes, se sont eux aussi fortement impliqués dans ce dossier et dans ce projet, et heureusement, grâce à cette forte mobilisation, vous avez changé de stratégie.

Aujourd'hui, la nouvelle Halle de la Martinière sera donc gérée par Les Producteurs du Goût et nous nous en réjouissons. Au passage, ce groupement va investir 1,2 M€ pour rénover et réhabiliter la Halle.

Nous avons cependant deux questions concernant ce dossier :

Pouvez-vous nous indiquer la durée des travaux place Rambaud ? Quid des places de stationnement ? Avez-vous intégré dans cette phase de travaux, une nouvelle signalétique pour le quartier ?

Et enfin, à court terme, un marché provisoire va être installé place Rambaud : ces travaux seront-ils compatibles avec ce marché provisoire ?

Par ailleurs, cette renaissance des Halles étant le fruit d'une large mobilisation, nous souhaitons la mise en place d'une commission locale rassemblant élus, associations et repreneur, afin que ce beau projet soit un succès pour le 1er arrondissement.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, quelques mots rapides également à l'occasion de cette délibération, pour vous redire notre vigilance quant à l'aboutissement de ce projet, dont la gestion a effectivement –Christophe Geourjon l'a rappelé- été un peu chaotique.

En effet, après nous avoir assuré de la bonne santé financière de cette Halle pendant des années, vous avez soudainement découvert qu'il fallait que la Ville s'en débarrasse, car trop coûteuse, pas assez rentable et trop de travaux à faire. C'était votre choix, soit !

La mobilisation des uns et des autres a permis que la recherche d'un exploitant se fasse de manière un peu moins opaque que ce qu'on aurait pu craindre et a abouti à retenir ce GIE, qui nous est présenté.

Nous souhaitons de tout cœur qu'il réussisse son entreprise. Nous notons cependant qu'alors que vous parliez dans le cahier des charges début 2012 d'investissements à réaliser allant de 500.000 à 1 M€, c'est maintenant 1,6 M€ qui seront déboursés par les partenaires -vous nous en avez parlé en Commission, Madame Fondateur-, dont 1,2 M€ financé par l'emprunt.

En ces temps économiques difficiles, le défi semble important et nous espérons que la Ville saura accompagner du mieux possible les partenaires, pour que ce projet soit une réussite, notamment en œuvrant pour que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible et avec le moins de perturbations, pour une renaissance de cette Halle qui est chère aux Lyonnais et aux habitants de l'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, après la transformation des habitudes d'achat des ménages, la désaffection progressive de la clientèle, le départ en retraite de deux commerçants et du fait de la difficulté pour les commerçants de pouvoir garantir une rentabilité suffisante de leur activité dans la Halle, il est apparu que le mode de gestion de la Halle ne répondait plus aux besoins.

Dans un quartier à vocation alimentaire, la Ville de Lyon a souhaité insuffler un nouveau dynamisme à cet équipement emblématique, en confiant sa réhabilitation et son exploitation à un partenaire privé.

Parmi les solutions étudiées, c'est celle d'un bail emphytéotique administratif pour 35 ans, qui a été attribué après mise en concurrence. C'est la solution qui s'est avérée la mieux adaptée à la situation.

Le Groupement des Producteurs du Goût, en qui nous avons pleinement confiance, associant Saveurs du Coin, le Coteau du Lyonnais et Victor le Boulanger, ont proposé un projet de réhabilitation de qualité et répondant à une mise aux normes compatible avec les préconisations de l'ABF, pour y proposer une activité principale de commerce alimentaire, de proximité et de détail essentiellement composée de produits frais et de saison.

Afin de donner une véritable identité à la Halle, il s'agit de proposer un concept innovant autour d'une certaine idée de l'alimentation associant plaisir et responsabilité, tant vis-à-vis des producteurs locaux avec une offre de produits bio ou issu d'une agriculture raisonnée, que de l'environnement.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je veux simplement dire qu'aujourd'hui, je me félicite que tout le monde vote ce dossier alors qu'il y a encore 7 ou 8 mois, j'entendais beaucoup de critiques sur la façon dont était mené ce projet. On le trouve aujourd'hui exemplaire et c'est pour nous, un sujet de satisfaction.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)